

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 15/011/2008 – ÉFAI

29 février 2008

Action complémentaire sur l'AU 11/08 (MDE 15/001/2008, 14 janvier 2008) - Préoccupations d'ordre médical

**ISRAËL ET
TERRITOIRES PALESTINIENS
OCCUPÉS /
ÉGYPTE**

Karima Abu Dalal (f), 34 ans – cancer (lymphome de Hodgkin)
Bassam al Oehidi (h), 28 ans – décollement rétinien
Shaaban Fares Salama Abu Obeid (h), 37 ans - cardiopathie
Tayseer al Qanou (h), 50 ans – tumeur à la paupière
Ibrahim al Qanou (h), 28 ans – hépatite B et craintes de cancer du foie
Rami al Masri (h), 25 ans – tumeur sur le nerf optique
Sameer Taleb (h), 47 ans – problèmes vasculaires et spinaux
Iyad Jandiya (h), 32 ans – hernie géante
Rami Al Arouqi (h), 29 ans – tumeur osseuse

Personnes bénéficiant maintenant d'un traitement : **Rihab Attia Abu Taha (f), 28 ans**
Ahmad Masoud (h), 20 ans
Amin Fayad (h), 28 ans
Bassam al Dos (h), 35 ans

Quatre des Palestiniens gravement malades nommés ci-dessus ont pu quitter la bande de Gaza pour être soignés à l'étranger. Cependant, d'autres personnes dont l'état nécessite des soins d'urgence introuvables dans la bande de Gaza se voient toujours interdire toute sortie de cette zone par les autorités israéliennes. Les neuf personnes de la liste figurant plus haut sont toutes atteintes de cancer ou de maladie potentiellement mortelles et devraient se voir autorisées sans délai à bénéficier de soins dans des hôpitaux spécialisés. Les chances de survie de Karima Abu Dalal seraient désormais très minces, selon certaines sources, d'où l'urgence pour elle d'être prise en charge dans centre médical de pointe.

Depuis que les autorités israéliennes ont renforcé leur blocus de la bande de Gaza en juin 2007, en fermant la frontière avec l'Égypte, les habitants de cette zone (1,5 million au total) doivent obtenir la permission de l'armée israélienne s'ils souhaitent en sortir. Or, cette permission est refusée presque systématiquement. L'armée israélienne affirme qu'elle ne peut permettre à ces malades graves, ainsi qu'à d'autres, de quitter Gaza, pour des raisons de « sécurité » non spécifiées.

Karima Abu Dalal, trente-quatre ans et mère de cinq enfants atteinte d'un cancer (lymphome de Hodgkin) diagnostiqué en 2006, a vu son état se dégrader au cours des derniers jours. Elle a bénéficié d'une greffe de moelle osseuse et d'un traitement de chimiothérapie et de radiothérapie en Égypte avant la fermeture de la frontière en juin 2007. Sa santé s'était améliorée à la suite de deux cycles intensifs de chimiothérapie en août à Naplouse, en Cisjordanie. Alors qu'elle devait poursuivre les cycles de chimiothérapie et de radiothérapie en novembre, ses multiples demandes d'autorisation de quitter Gaza ont été rejetées par les autorités militaires israéliennes, qui ont invoqué des raisons de « sécurité » non spécifiées. La Haute Cour de Justice israélienne a en outre refusé une requête introduite par la section israélienne de l'ONG Médecins pour les droits de l'homme (Physicians for Human Rights), qui contestait cette décision. Elle était accompagnée d'une communication d'un éminent oncologue, selon laquelle la vie de Karima Abu Dalal serait en danger si son traitement venait à être interrompu. Les juges de la Haute Cour ont néanmoins estimé qu'ils n'avaient « aucune raison d'intervenir ».

En tant que puissance occupante, Israël est responsable de la santé de Karima Abu Dalal et des 1,5 million de résidents de la bande de Gaza. Refuser le passage à des patients qui ont désespérément besoin d'une prise en charge médicale n'est absolument pas justifié d'un point de vue sécuritaire : ces personnes sont

soumises à des contrôles de sécurité stricts à la frontière et se trouvent généralement dans un état très grave.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le siège de la bande de Gaza par l'armée israélienne a été renforcé en juin 2007 lorsque le Hamas s'est emparé du pouvoir par la force. Le 9 juin 2007, Israël a fermé le point de passage de Rafah vers l'Égypte, principale porte vers le monde extérieur pour les habitants de Gaza. Depuis lors, seule une poignée de Palestiniens ont été autorisés à entrer en Israël depuis Gaza. Des navettes très irrégulières acheminent également quelques patients vers l'Égypte et la Jordanie, *via* Israël, mais ceux-ci sont généralement prévenus un jour à l'avance, ce qui rend quasi impossible l'aiguillage des malades vers les spécialistes.

Le 23 janvier, une brèche dans le mur séparant Gaza de l'Égypte a apporté un répit de courte durée aux Gazaouites assiégés. Les personnes en quête de soins médicaux ont cependant été très peu nombreuses à pouvoir saisir cette occasion de passer en Égypte.

Les hôpitaux de Gaza manquent de personnel et d'équipements spécialisés pour traiter un certain nombre d'affections telles que le cancer et les maladies cardiovasculaires. Les hôpitaux et autres infrastructures médicales sont également touchés par une pénurie croissante de médicaments et d'articles de consommation, en raison des blocus imposés par Israël sur les importations de Gaza. D'après l'Organisation mondiale de la santé, trois patients sont morts en janvier après s'être vu refuser l'autorisation de quitter Gaza *via* le point de passage d'Erez, seule autre porte de sortie avec celui de Rafah.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) : aux autorités israéliennes :

- demandez des mesures immédiates pour permettre à Karima Abu Dalal et aux huit autres personnes (merci de les nommer) de quitter la bande de Gaza afin de bénéficier de soins qu'elles ne peuvent recevoir sur place ;
- faites remarquer qu'aux termes du droit international, Israël, en tant que puissance occupante de la bande Gaza, a la responsabilité de veiller à ce que les habitants de cette zone aient autant accès aux soins médicaux que les ressortissants de l'État d'Israël.

APPELS À :

Ministre de la Défense :

Ehud Barak

Minister of Defence

Ministry of Defence, 37 Kaplan Street, Hakiryia, Tel Aviv 61909, Israël

Fax : +972 3 691 6940

Courriers électroniques : minister@mod.gov.il

Formule d'appel : Dear Minister, / Monsieur le Ministre,

Juge militaire et général de brigade :

Brigadier General Avihai Mandelblit

Judge Advocate General

6 David Elazar Street, Hakiryia, Tel Aviv, Israël

Fax : + 972 3 608 0366

Courriers électroniques : arbel@mail.idf.il

Formule d'appel : Dear Brigadier General, / Monsieur le Général de brigade,

aux autorités palestiniennes et égyptiennes :

- appelez le président de l'Autorité palestinienne et le président égyptien à œuvrer auprès d'Israël en vue de la réouverture du point de passage de Rafah entre la bande de Gaza et l'Égypte, qui est la seule ouverture vers le monde extérieur pour la population de Gaza.

Mahmoud Abbas

Président de l'Autorité palestinienne

Fax : +972 2 296 3170/296 3179

Formule d'appel : Monsieur le Président,

Président de la République arabe d'Égypte :
H.E. Mohammad Hosni Mubarak
President of the Arab Republic of Egypt
'Abedine Palace, Cairo, Égypte

Fax : +20223901998

Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Président,

COPIES aux représentants diplomatiques d'Israël, de l'Autorité palestinienne et de l'Égypte dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 11 AVRIL 2008, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.